Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260209-016_02_2026-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
**Commune de Guipry Messac**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 09/02/2026

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 33 | 27 | 27 |

| Vote |
|---|
| **A la majorité**<br><br>Pour : 27<br>Contre : 0<br>Abstention : 1 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 9 Février à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Guipry Messac s'est réuni à la mairie Annexe, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27 janvier 2026.

**Présents** : M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, AUBEUX Céline, BILY Vanessa, BOISNARD Aurélie, BOUCHARD Emilie, DIVET Marcel, DJOKO-KOUAM Moïse, FERRIER Marie-Josèphe, FEVRIER Amélie, FOUGERAY Jacqueline, FOUREL Céline, GENDROT Jean-Marc, GICQUEL Jérôme, GUILLONNET Madeleine, GUILLOT Sandrine, HERAULT Chantal, LEDEDENTE Sébastien, LEPOGAM Philippe, LERAY Michel, MARCHAND Régis, MENOUX Serge, MOLLIERE David, OUVRARD Vincent, PITRE Rémi, PLANCHENAULT Thérèse, ROUL Christophe, SOREL Bernadette,

Absent(s) ayant donné procuration : VOLAND Christian à Mme PLANCHENAULT Thérèse,
Absent(s) : DUPONT Lucie, JUDAIS Maxime, MALDONADO Jean-Marc, MAUNY Odile, MERCIER Gaëlle,

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme AUBEUX Céline

## 2026_016 – Approbation de l'acquisition de la parcelle cadastrée AN 002 sise au lieu-dit " Bœuvres "

*Le service urbanisme a eu connaissance de la mise en vente de la parcelle AN 002 sise au lieu-dit « Bœuvres». Cette parcelle représente 5 409 m² et est occupée en majeur partie par un étang.*

Signé par : Thierry BEAUJOUAN
Date : 12/02/2026
Qualité : LE MAIRE

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260209-016_02_2026-DE




*La parcelle étant située en zone « naturelle » dans le plan local d'urbanisme, la SAFER est dépositaire du droit de préemption.*
*La commune a fait part à la SAFER de son intérêt pour cette parcelle dans le cadre de son plan de défense extérieure contre l'incendie : en effet, la masse d'eau que représente l'étang peut être utile pour assurer la protection du massif de boisement des Corbinières, classé espace naturel sensible et site Natura 2000, ainsi que du hameau du bois de Boeuvres en cas d'incendie.*
*La SAFER a préempté la parcelle pour protéger cet espace, naturel et les intérêts de la commune. Il convient désormais de racheter la parcelle à la SAFER.*

*Il est proposé au conseil municipal :*

- *D'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée AN 0002 d'une surface de 5 409 m² pour un montant de 20 000 € auquel s'ajoutent les frais d'actes et les émoluments du notaire*
- *D'autoriser le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et tout acte afférent au dossier*

***Le conseil municipal est invité à délibérer.***

## DÉLIBERATION

**Vu** le code général des collectivités territoriales,
**Vu** loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience,
**Vu** le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération n°094_09_2023 du

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260209-016_02_2026-DE

11 septembre 2023
**Vu** l'avis favorable de la commission urbanisme du 14/05/2024,

**Considérant** l'opportunité d'acquérir la parcelle cadastrée AN 0002 d'une surface de 5 409 m² située en zone naturelle,

**Sur rapport de Monsieur Rémi Pitré, adjoint à l'urbanisme,**
**Le Conseil Municipal,**
**Après en avoir délibéré,**

**Approuve** l'acquisition de la parcelle cadastrée cadastrée AN 0002 d'une surface de 5 409 m² pour un montant de 20 000 € auquel s'ajoutent les frais d'actes et les émoluments du notaire

**Autorise** le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et tout acte afférent au dossier

**Accord sur l'achat par la commune.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 11/02/2026
Le Maire
Thierry BEAUJOUAN